



Rappel de factures de gaz, consommations jamais facturées

Par **rehad**, le **05/04/2022** à **15:22**

Bonjour,rnrnEN 1997 j'ai fait faire la rénovation d'un immeuble moitié électrique d'autres appartements chauffage gaz.rnrnJ'ai fait la demande d'un compteur Linky gaz à Gaz de France, ces derniers me réclament une facture de 14.000 euros d'arriérés, je n'ai jamais reçu aucune facture lorsque ils ont installé les compteurs, pourtant j'ai réglé la facture d'installation du coffret et deux comptages. La première fois, les locataires ne recevait que l'électricité dont je transmettais la référence au prochain locataire. Mais rien pour le gaz, les locataires l'utilisaient mais ne me disaient rien.rnrnComment puis-je me défendre ? je n'ai jamais reçu de factures pour les deux compteurs dont ils invoquent l'arriéré.rnrnMerci d'avance de votre conseil.rnrnCordialement.rnrnRehad

Par **amajuris**, le **05/04/2022** à **20:22**

bonjour,rnrnil n'existe pas de compteur linky pout le gaz.rnrnil appartient aux locataires de souscrire un contrat de fourniture gaz comme pour l'électricité.rnrnce sont les locataires qui ont consommé le gaz qui doivent payer.rnrnsalutations